

**ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S**  
**INVITATION**  
**SAMEDI 29 MARS 2014**

**Malleray / Bévillard**  
**Ancienne Usine Schaublin**  
**Début: 10h15**

*Important : les camarades délégué-e-s reçoivent avec ce cahier principal une carte de délégué-e, qui devra impérativement être échangée à l'entrée de la salle de réunion contre une carte de vote. Nous rappelons à chacun-e qu'il ne sera pas possible – sauf cas de force majeure - de procéder au remplacement d'une carte de délégué-e malheureusement perdue ou oubliée.*

*Pour vos propositions, merci de vous reporter aux indications fournies en page 3 de ce cahier.*

## **DATES 2014**

**Samedi, 28 juin 2014: Congrès à Winterthur**

**Samedi, 25 octobre 2014: Assemblée des délégué-e-s**

Chères et Chers camarades,

Nous avons tous encore le résultat de la votation du 9 février en travers de la gorge. L'introduction d'un système de contingents pour les étranger-ère-s est à la fois indigne et inhumaine parce qu'elle distingue deux classes d'êtres humains. Le riche marchand de matières premières pourra bien sûr faire venir toute sa famille, tandis que la soignante polonaise ou l'employé d'hôtel portugais seront séparés de leurs proches. Cette politique, le PS la récuse et ne la soutiendra jamais. Le PS s'est toujours battu pour l'égalité des chances et pour des conditions équitables. Cet engagement est aujourd'hui plus important que jamais. Il est encourageant à cet égard de voir autant de nouveaux membres rejoindre notre parti ces dernier jours. Nos membres sont en effet le moteur de notre mouvement, comme nous aurons à nouveau l'occasion de le constater à l'occasion de la prochaine **Assemblée des délégué-e-s qui se tiendra le 29 mars dans une ancienne usine à Malleray, dans le Jura Bernois**. Ce sera le lieu par excellence pour échanger nos idées sur les réponses à donner aux défis actuels. Nous voulons rétablir la primauté du politique, même sur l'économie, une réglementation des marchés financiers totalement débridés et une juste répartition des richesses. Nous voulons une économie au service des humains et non le contraire: des salaires équitables pour tout le monde, une meilleure compatibilité entre vie familiale et vie professionnelle, davantage d'investissements dans un système de formation de haute qualité ainsi qu'un aménagement du territoire préservant les paysages et les ressources.

Durant ce week-end, se dérouleront de surcroît des élections dans le canton de Berne. De par notre présence au Jura bernois, nous voulons soutenir nos camarades pour la mobilisation finale. Nous nous réjouissons de pouvoir compter sur la présence à Malleray de notre **conseillère fédérale Simonetta Sommaruga** et de **Christian Levrat, président du Parti**, pour prendre part à l'Assemblée des délégué-e-s, qui comptera, nous l'espérons, le plus grand nombre possible d'entre vous, bien décidés à ne pas ruminer votre rancœur dans votre coin.

Avec nos sautations solidaires,

 et 

Flavia et Leyla, Co-secrétaires générales du PS Suisse

# ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S DU SAMEDI 29 MARS 2014 MALLERAY/BÉVILARD

Durée : 10h15 – 15h30

- 10h15
1. **Ouverture**  
*Mots de bienvenue de Philippe Perrenoud, conseiller d'État bernois et de Roberto Bernasconi, maire de Malleray*
  2. **Communications**
  3. **Discours de Christian Levrat, président du PS Suisse**
  4. **Formation interne au PS Suisse**  
Informations à propos de l'Université d'été et d'autres projets
  5. **Discours de la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga**
  6. **Point fort: Vivre et travailler en Suisse**  
**Bloc de discussion – l'isolement et des contingents inhumains ne sont pas la solution**
    - **Adoption d'une résolution pour une Suisse ouverte et sociale** (suit dans un prochain envoi)
    - Recommandation de vote pour l'initiative « Pour la protection de salaires équitables » (**Initiative sur les salaires minimums**).
  7. **Recommandations de vote en vue des votations fédérales du 18 mai 2014**
    - Arrêté fédéral concernant les soins médicaux de base (contre-projet direct à l'initiative populaire «Oui à la médecine de famille»)
    - Initiative populaire « Pour que les pédophiles ne travaillent plus avec des enfants »
    - Acquisition de l'avion de combat Gripen (Programme d'armement 2012 et loi sur le fonds Gripen)
  8. **Projets d'initiatives du PS Suisse**
    - Proposition du Comité directeur du PS Suisse
    - Proposition du PS Horgen
  9. **Budget 2014**
  10. **Résolutions, propositions et élections**
  - 15h30 11. **Clôture/Apéro**

## INDICATIONS PRATIQUES

### Documents de l'AD

1. Un cahier principal avec l'ordre du jour
2. Carte de délégué-e

### Carte de délégué-e-s

Les camarades délégué-e-s reçoivent avec ce cahier principal une carte de délégué-e qui devra impérativement être échangée à l'entrée de la salle de réunion contre une carte de vote. Nous rappelons qu'il ne sera pas possible de procéder au remplacement d'une carte de délégué-e malheureusement perdue ou oubliée, sauf **cas de force majeure** !

### Propositions et résolutions

Les propositions et résolutions doivent être transmises au secrétariat central jusqu'au **vendredi 14 mars 2014 à 18h00**. Elles seront traduites et mises en ligne sur notre site Internet et présentées à l'AD dans un cahier complémentaire.

Transmettre vos propositions et vos projets de résolution à : **Parti socialiste suisse, Assemblée des délégué-e-s, Spitalgasse 34, case postale 7876, 3001 Berne**, Fax : 031 329 69 70, Courriel : [ad@pssuisse.ch](mailto:ad@pssuisse.ch)  
Renseignements téléphoniques : Miriam Dürr, 031 329 69 79

### Recommandations du Comité directeur

Les recommandations et commentaires du Comité directeur sur les amendements et résolutions transmises au secrétariat central pourront être consultés sur le site Internet du PS Suisse à l'adresse : <http://www.pssuisse.ch/ad> **dès le mardi 25 mars 2014, à 17h00**. Ils seront également inclus au cahier remis sur place à l'ouverture de l'Assemblée des délégué-e-s.

### Demande de prise de parole et propositions

Des coupons pour demander à être inscrit-e sur la liste des personnes souhaitant intervenir à la tribune seront à disposition au secrétariat de l'AD, près de la tribune. Merci de les remplir lisiblement et de les remettre au secrétariat de l'AD. Les propositions éventuelles sont à remettre sous forme écrite avec la demande de prise de parole.

### Procès-verbal

Le procès-verbal de l'Assemblée des délégué-e-s du 26 octobre 2013 à Baden peut être consulté et téléchargé sur le site Internet du PS à l'adresse : [www.pssuisse.ch/ad](http://www.pssuisse.ch/ad) **dès maintenant**.

**Traduction simultanée**

Les délibérations sont traduites simultanément en français et en allemand. Pour des raisons d'économie, nous sommes reconnaissants aux participant-e-s de ne prendre un casque d'écoute que si elles ou ils en ont vraiment besoin. Prière de ne pas oublier de rendre le casque d'écoute en quittant la salle de réunion !

**Restauration**

Pendant toute la journée, un buffet proposant des boissons et diverses collations sera à votre disposition

**Transports publics**

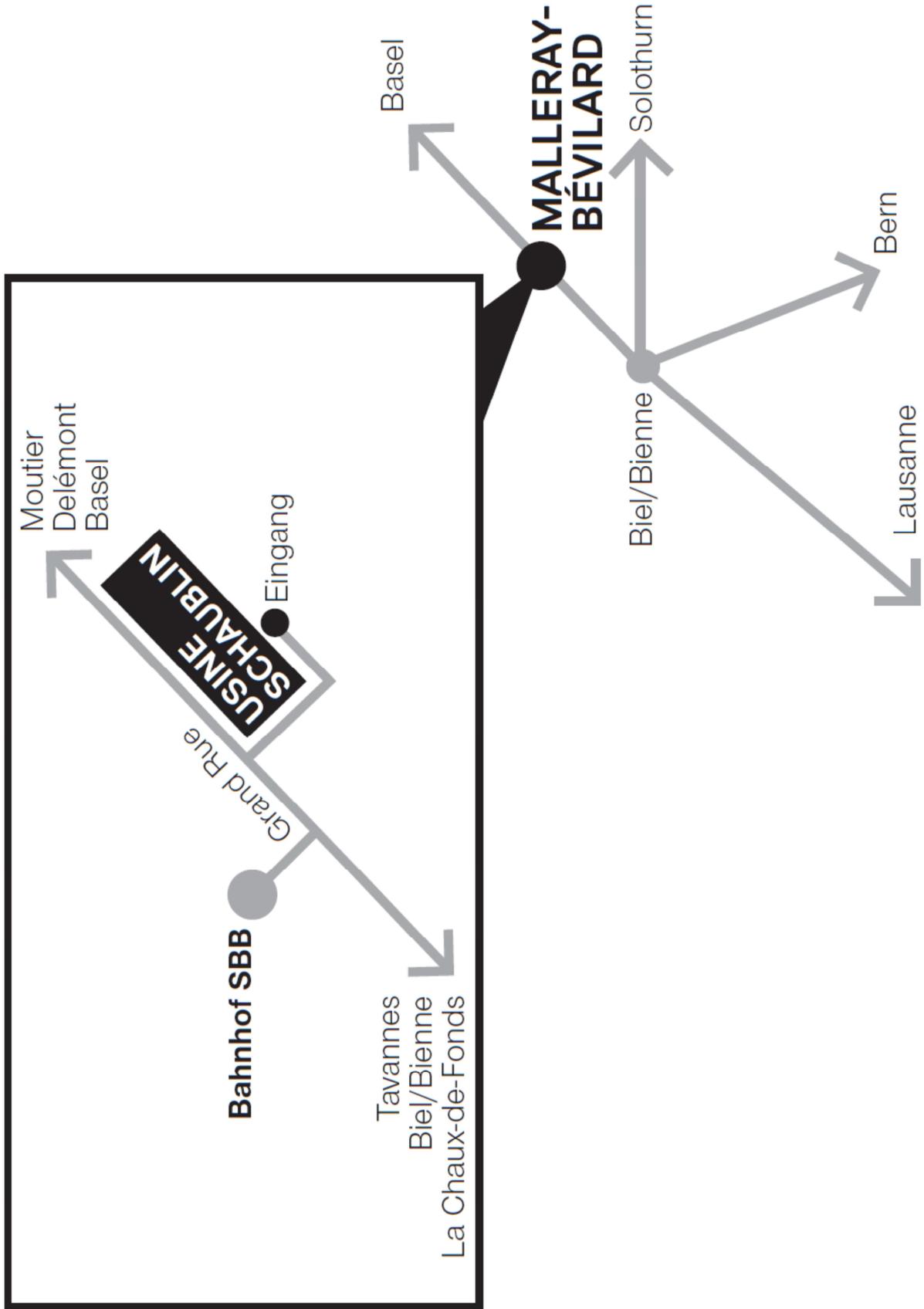
Vous trouverez les meilleures correspondances de et vers Malleray/Bévilard à l'adresse <http://www.cff.ch> ou, par téléphone, auprès de Rail Service 0900 300 300 (Frs 1.19/min.) ou auprès de votre gare de départ.

**Site de l'Assemblée**

Les anciennes halles de la fabrique Schaulin se situent directement sur la rue principale de Malleray – Bévilard. L'adresse exacte est la suivante :  
Bâtiment 70, Rue principale 2, 2735 Bévilard

**Arrivée en train:** La gare de Malleray-Bévilard est située le long de la ligne de chemin de fer Sonceboz – Sombeval – Moutier (– Soleure) ;  
Le lieu de réunion se trouve à 5 minutes de la gare à pied.

**Arrivée en voiture:** autoroute A16, sortie Loveresse



## **POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR: FORMATION INTERNE AU PS SUISSE**

### **Réserve la date ! Université d'été du 7 au 10 août 2014 à Chandolin (VS)**

Les jeunes socialistes le connaissent déjà depuis longtemps : le Grand Hôtel de Chandolin (VS). A près de 2000 mètres, l'altitude permet à la politique de prendre de la hauteur, raison pour laquelle le camp d'été de la JS s'y déroule depuis plusieurs années. Le PS Suisse se réjouit de pouvoir présenter sa nouvelle offre de formation, destinée aux membres, ainsi qu'à leurs familles et ami-e-s : une Université d'été de trois jours – du 7 au 10 août – au Grand Hôtel de Chandolin. Loin des affaires politiques courantes, de franches discussions sur la société et la politique pourront être menées en toute camaraderie. En parallèle à cette offre variée et riche de formation continue, un programme pour des parties plus récréatives sera également mis sur pied. Alors n'hésite plus, réserve d'ores-et-déjà ce rendez-vous...

---

## **POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : POINT FORT: VIVRE ET TRAVAILLER EN SUISSE**

**Résolution pour une Suisse ouverte et sociale** (suit dans un prochain envoi)

---

### **Initiative populaire «*Pour la protection de salaires équitables (initiative sur les salaires minimums)*» - recommandation de vote**

#### **Contexte**

Munie de 112'301 signatures valables, l'initiative sur les salaires minimums a été déposée le 23 janvier 2012 par l'Union syndicale suisse (USS). Elle demande, d'une part, que la Confédération et les cantons protègent les salaires en Suisse en promouvant les salaires minimums dans les conventions collectives de travail (CCT) et, d'autre part, que la Confédération fixe le principe d'un salaire minimal national légal d'un montant de base de 22 francs de l'heure. Cela correspond à un salaire mensuel brut de 4000 francs pour un temps plein. Les seules exceptions tolérées concernent les apprenti-e-s ou d'autres types de formations en cours d'emploi (stagiaires).

Le Conseil fédéral a proposé aux Chambres fédérales de rejeter l'initiative et ces dernières l'ont suivi lors de leur session d'hiver 2013 par 137 voix contre 56 (Conseil national) et 29 voix contre 12 (Conseil des États). Des scrutins marqués par le vote unanime des parlementaires socialistes. C'est que, dès sa genèse, le PS s'est fortement engagé en faveur de ce texte. Il est d'ailleurs bien représenté au Comité d'initiative.

#### **Appréciation**

Des salaires minimums protègent les employé-e-s d'une pression excessive sur leur rémunération. Grâce aux CCT, plusieurs branches connaissent déjà ce principe comme le secteur de la construction ou celui de l'hôtellerie et de la restauration. Reste qu'en Suisse, la majorité des salarié-e-s ne bénéficie pas d'une telle protection car les employeurs rechignent à conclure des CCT prévoyant des salaires minimum. Plus de la moitié des salarié-e-s travaillent ainsi dans un secteur sans salaire minimum conventionnel.

Environ 10% de toutes les travailleuses et travailleurs gagnent ainsi moins de 4000 francs par mois (pour un temps plein). Selon les données officielles de

la Confédération, près de 150'000 personnes dans ce cas sont titulaires d'un CFC. Sur 10 personnes ne touchant qu'un bas salaire, 7 sont des femmes et leur discrimination est particulièrement scandaleuse en fonction de leur formation. Ainsi, en 2010, 5,6% des hommes titulaires d'un CFC ne touchaient qu'un bas salaire tandis que les femmes dans cette situation étaient trois fois plus nombreuses (15,7%).

Quiconque travaille à 100% doit pouvoir vivre correctement de son salaire ! En Suisse, nombreux sont celles et ceux qui peinent à boucler les fins de mois, tout particulièrement les parents. Et si un salaire minimum de 4000 francs peut sembler élevé en comparaison internationale, il est totalement justifié par la cherté du coût de la vie dans notre pays. Aujourd'hui, le niveau des plus bas salaires est tel qu'il contraint les personnes concernées à recourir à l'aide sociale. Les collectivités publiques sont donc appelées à compenser les salaires de misère versés par des employeurs qui fuient leurs responsabilités.

Une augmentation des salaires minimums conduira à une adaptation depuis longtemps nécessaire et à corriger des rémunérations outrageusement basses sans incidence sur l'emploi comme le démontre la plupart des études internationales de même que les expériences menées dans les branches dont les conventions collectives de travail prévoient un salaire minimum.

Ces dernières décennies, l'économie suisse a été marquée par la croissance et les gains de productivité. Celle-ci a ainsi augmenté de 6% entre 2002 et 2010 et nombre d'employé-e-s n'en ont pas profité. Dans le même laps de temps, le salaire moyen n'a augmenté que de 3,5%. A comparer aux 14% supplémentaires touchés par les cadres supérieurs et aux juteux dividendes engrangés par les actionnaires. L'évolution s'est même révélée particulièrement négative pour celles et ceux dont la formation s'est conclue par un CFC. Durant ces huit ans, leur salaire réel a reculé de 0,4%.

**Proposition du Comité directeur : OUI**

---

## **POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : RECOMMANDATION DE VOTE POUR LE 18 MAI 2014**

### **I. Mot d'ordre pour la votation populaire relative à l'arrêté fédéral concernant les soins médicaux de base (contre-projet direct à l'initiative populaire «Oui à la médecine de famille»)**

OUI à des soins médicaux de base suffisants, de qualité et accessibles à toutes et tous !

Le 18 mai 2014, nous voterons sur l'arrêté fédéral du 19 septembre 2013 concernant les soins médicaux de base visant à ce que toute la population ait accès à des soins médicaux de base suffisants et de qualité et à ce que la médecine de famille soit reconnue et encouragée comme une composante essentielle des soins médicaux de base. En septembre 2013, le Parlement a plébiscité le contre-projet direct à l'initiative populaire «Oui à la médecine de famille » par 43 voix au Conseil des Etats et par 140 voix contre 49 au Conseil national. Le refus dans la chambre du peuple provenait exclusivement des rangs de l'UDC.

Cela fait maintenant plusieurs années que le PS tire la sonnette d'alarme sur la pénurie de médecins de famille et de professionnel-le-s de la santé qui se profile en Suisse. Il a dès lors soutenu sur le principe l'initiative populaire «Oui à la médecine de famille», qui a été retirée à l'unanimité au profit du contre-projet direct. Cette décision du comité d'initiative est intervenue suite au succès du plan directeur (Masterplan «médecine de famille et médecine de base») mis en place par le chef du Département de l'Intérieur. Le contre-projet renforce la médecine de famille en tant que composante essentielle des soins médicaux de base et reprend des préoccupations importantes de l'initiative.

### **Renforcer les soins médicaux de base grâce à un ancrage dans la Constitution**

Le contre-projet direct à l'initiative « Oui à la médecine de famille » prévoit d'inscrire dans la Constitution une disposition garantissant une médecine de base suffisante, de qualité et accessible à tous. Si la médecine de famille est reconnue comme une composante essentielle de cette médecine de base, d'autres professions de la santé doivent également être promues. L'arrêté ne

mentionne donc pas exclusivement une catégorie professionnelle dans la Constitution. Ainsi, dans le cadre de ses compétences, le Conseil fédéral pourra soutenir d'autres professions primordiales pour les soins médicaux de base, comme par exemple les infirmier-ère-s, en veillant à ce que les personnes concernées soient formées dans la perspective des nouveaux défis (davantage de personnes atteintes de maladies chroniques ou de patient-e-s multimorbides), pour être impliquées de manière appropriée dans les soins médicaux de base.

### **Stopper la pénurie imminente de médecins de famille**

La médecine générale représente la colonne vertébrale de la couverture médicale dans notre pays et il est nécessaire de renforcer la position des médecins de famille. Grâce au plan directeur commun «médecine de famille et médecine de base», les organismes compétents de la Confédération et des cantons ont intégré les principales revendications de l'initiative et ordonné des mesures adéquates. Les conditions permettant de stopper la pénurie de médecins de famille qui se profile en Suisse et de valoriser la médecine de famille sont ainsi réunies.

### **Améliorer la formation et la formation post-grade dans le domaine des professions des soins médicaux de base**

Le contre-projet donne la compétence globale à la Confédération de légiférer sur la formation de base et la formation spécialisée dans le domaine des professions des soins médicaux de base et sur les conditions d'exercice de ces professions. De cette manière, une meilleure harmonisation des différents profils de compétences sera développée, ce qui permettra en particulier une collaboration plus efficiente et mieux coordonnée.

### **Conclusion**

Le contre-projet direct à l'initiative populaire «Oui à la médecine de famille» permet d'accomplir de grands progrès et de prendre en compte les revendications des promoteurs de l'initiative. La nouvelle disposition constitutionnelle renforce les soins médicaux de base. Elle vise à garantir une médecine de base suffisante, de qualité et accessible à toutes et tous et à ancrer son importance dans le droit constitutionnel en tant que mission permanente.

**Proposition du Comité directeur** : OUI

## **II. Initiative populaire « Pour que les pédophiles ne travaillent plus avec des enfants » - recommandation de vote**

### **Contexte**

Déposée en 2011 par l'association « Marche Blanche », cette initiative exige que les personnes condamnées pour avoir porté atteinte à l'intégrité sexuelle d'un enfant ou d'une personne dépendante soient définitivement privées du droit d'exercer une activité professionnelle ou bénévole avec des mineurs ou des personnes vulnérables.

### **Appréciation**

A première vue, cela paraît tout à fait raisonnable – qui peut envisager sérieusement de laisser une personne condamnée pour pédophilie travailler avec des enfants ? Pour le PS aussi, la protection de l'intégrité sexuelle des enfants et des adolescents doit être considérée comme absolument prioritaire.

Quand on y regarde de plus près, l'initiative présente toutefois de graves lacunes. Son application pourrait ainsi venir sanctionner, par exemple, une histoire d'amour consensuelle entre une adolescente de 15 ans et un jeune adulte de 19 ans, ce dernier pouvant se voir interdire - sa vie durant - toute profession ou activité bénévole avec des enfants. Trop strictement rédigée, l'initiative ne laisse à la justice aucune marge d'appréciation pour juger de cas d'exception comme celui-ci. Ce manque de flexibilité n'est pas compatible avec le principe de proportionnalité, pourtant essentiel lorsqu'il s'agit d'envisager de restreindre les droits fondamentaux.

C'est aussi la raison pour laquelle le Conseil fédéral rejette cette initiative et - sur la base d'interventions parlementaires en provenance, entre autres, du Groupe socialiste - a élaboré un contre-projet indirect au niveau de la loi. Les Chambres fédérales l'ont approuvé lors de leur session d'hiver 2013 et ce contre-projet devrait vraisemblablement encore entrer en vigueur avant la votation sur l'initiative.

Le contre-projet introduit notamment une interdiction d'activité et de contact comme une interdiction géographique en cas d'infraction sur un mineur ou une personne particulièrement vulnérable. Cela signifie que quiconque ayant fait l'objet d'une condamnation pour avoir porté atteinte à l'intégrité sexuelle d'enfants ou de personnes dépendantes ne pourra ni travailler avec eux, ni

même les approcher. En comparaison avec l'interdiction obligatoire et illimitée dans le temps prévue par l'initiative et - on l'a vu - constitutionnellement problématique, le contre-projet laisse plus de marge d'appréciation en fonction de la gravité du délit, même si une interdiction à vie demeure possible. Il instaure, en outre, une obligation, pour les employeurs et les responsables des associations, d'exiger un extrait spécial du casier judiciaire avant l'embauche. Ce dernier comprenant tous les jugements prononcés ainsi que les mesures de protection prises, il restreindra considérablement l'éventualité que des personnes condamnées se retrouvent à proximité d'enfants ou de personnes vulnérables. C'est un progrès majeur par rapport au texte de l'initiative.

**Proposition du Comité directeur : NON**

### III. Acquisition d'un nouvel avion de combat (loi sur le fonds Gripen)

#### Contexte

En acceptant la loi sur le fonds Gripen lors de leur session d'automne 2013, les Chambres fédérales ont jeté les bases de l'acquisition de 22 nouveaux avions de combat de type JAS 39 Gripen NG/E. La coalition « Non aux milliards pour des avions de combat » et une alliance bourgeoise ont lancé un référendum et déposé près de 100'000 signatures en janvier dernier auprès de la Chancellerie fédérale.

#### Appréciation

L'achat de Gripen va nous coûter des milliards: plus de trois pour la seule acquisition des appareils auxquels il faut - évidemment - rajouter les coûts de maintenance, d'entretien et d'exploitation. Des millions supplémentaires seront nécessaires pour la rénovation des installations et l'achat de nouvelles armes et technologies. Au total, sur la durée de l'exploitation de ces 22 avions, la facture présentée aux contribuables se situera aux alentours de 10 milliards de francs. De l'argent qui serait certainement mieux investi dans la formation, les transports publics ou dans l'AVS.

Voilà ce que nous coûtera le Gripen:

Prix d'achat	3'126'000'000 Fr.
Projet d'approvisionnement	25'000'000 Fr.
Investissements immobiliers	105'000'000 Fr.
Armements additionnels	3'000'000'000 Fr.
Maintenance et exploitation	3'570'000'000 Fr.
Locations intermédiaires	245'000'000 Fr.
Coût total	10'071'000'000 Fr.

Pour se payer le Gripen, il faudra donc épargner ailleurs. Peu importe quel fonds servira à acquérir ces avions de combat, il n'est pas possible de dépenser le même franc deux fois. Alors que deux cantons sur trois et de nombreuses communes vivent à l'heure des programmes d'économies, il faut

s'attendre à des coupes sévères dans les domaines de la santé, de la formation ou de la sécurité publique. Reste que si l'on additionne tous ces efforts pour 2014, on dépasse tout juste le milliard de francs.

Le Gripen est inutile: en comparaison internationale, l'armée de l'air helvétique est très bien équipée, même en prenant en compte la mise à la retraite des 54 Tiger F-5. Les 32 F/A-18 qu'elle possède suffisent amplement à remplir ses tâches de police aérienne, d'autant plus que nous sommes entourés de pays amis. De plus, cette flotte de F/A-18 vient d'être modernisée pour un montant de plus de 400 millions de francs. Selon le dernier rapport sur l'armée, notre espace aérien est efficacement protégé, même sans 22 Gripen qui représentent donc un investissement totalement superflu.

**Proposition du Comité directeur : NON**

## **POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJETS D'INITIATIVES DU PS SUISSE**

### **Proposition du Comité directeur**

### **A-1 : « Soulager équitablement les familles – pour une répartition plus juste »**

#### **1. Contexte**

Fin juin 2013, le Comité directeur du PS Suisse a soumis six projets d'initiative populaire en consultation. En fonction des résultats d'un sondage en ligne ainsi que des retours des partis cantonaux, quatre d'entre eux (« Une politique familiale pour toutes et tous ! » ; « Pour une taxe sur les transactions financières » ; « Pour une imposition équitable des entreprises dans toute la Suisse » ; « Financement des partis : plus de transparence »;) ont récolté une large approbation.

La décision relative au choix comme de la suite de la procédure relative à l'éventuel lancement d'une de ces initiatives a été - suite à plusieurs prises de position de délégué-e-s - reportée de l'AD du 26 octobre 2013 à l'Assemblée des délégué-e-s suivante. Pour le Comité directeur, il est évident que ce processus aurait dû être communiqué plus clairement. En effet, diverses voix (voir la proposition du PS St-Gall) se sont élevées pour demander plus de temps ainsi que de procéder à une consultation plus détaillée et par écrit auprès des partis cantonaux. Dès lors, ces quatre projets - légèrement retouchés sur la base de différents retours en provenance des partis cantonaux - ont donc été soumis en consultation par le CD. Pour ce faire, ils ont été transmis le 25 novembre 2013 par courriel aux membres de la Conférence de coordination (Coco)<sup>1</sup>.

#### **2. Résultat de la consultation<sup>2</sup>**

En retour, nous avons reçu et pris en compte 16 prises de position dont 3 émanant des sections de grandes villes (Berne, Lausanne, Winterthur). Il est à relever que tous les projets ont rencontré un large soutien. En revanche, les appréciations liées au calendrier comme à la capacité mobilisatrice diffèrent. Au final, ce sont clairement les deux projets relatifs à la politique familiale ainsi que celui visant à instaurer une taxe sur les transactions financières qui se

---

<sup>1</sup> La Conférence de coordination (Coco) est composée de représentant-e-s des partis cantonaux, des sections des villes comptant plus de 50'000 habitant-e-s, du PS-Femmes, du PS60+ ainsi que de la JS.

<sup>2</sup> Le dossier complet de la consultation ainsi que le rapport y relatif peuvent être commandés par courriel à l'adresse: [dv@spschweiz.ch](mailto:dv@spschweiz.ch).

dégagent, pratiquement à égalité. L'introduction d'un congé parental est considérée comme une revendication essentielle et indispensable à une politique familiale d'avenir. Diverses associations parentales et d'autres organisations militent également en sa faveur. Elles pourront sans nul doute être approchées afin d'élaborer ensemble un projet d'initiative. De son côté, le Conseil fédéral a récemment publié un rapport qui fait le point sur divers modèles possibles.

Pour ce qui est de la taxe sur les transactions financières, ses nombreux partisans soulignent qu'elle viendrait à point pour mettre un terme à un privilège trop longtemps accordé au secteur financier, mais, dans l'ensemble, le sentiment qui prédomine à l'issue de la consultation, c'est la conviction que le PS doit rester focalisé sur une répartition plus juste et tout mettre en œuvre pour améliorer la situation des familles.

### **3. Projet d'initiative du PS Suisse**

Sur la base des résultats de cette consultation, mais aussi en fonction de l'évolution politique, le Comité directeur a donc procédé à une réévaluation des différentes options. Suite au net rejet de l'initiative de l'UDC sur les familles, la discussion portant sur un système d'imposition plus juste et plus efficace des familles reste ouverte. Pour sa part, la cheffe du Département des finances a repris à son compte une ancienne revendication socialiste, soit l'introduction d'allocations pour enfants plutôt que des déductions fiscales. Autant d'éléments qui amènent le Comité directeur à la conclusion que le PS Suisse, certainement le parti le plus crédible en matière sociale, doit maintenir le cap vers une plus juste répartition des richesses et - dans l'idéal - appliquer ce principe dans le cadre de la politique familiale, un domaine où les besoins sont sans doute les plus criants.

La Suisse consacre 1.3 % de son PIB aux familles. A comparer avec la moyenne des pays de l'OCDE qui se situe à 2,23% du PIB. Aujourd'hui encore, les enfants représentent - pour un couple ou un parent seul - un risque potentiel de basculer dans la précarité. Le dernier rapport de l'Unicef<sup>3</sup> le confirme: en Suisse, un enfant sur dix vit dans la pauvreté.

Si pratiquement chaque formation politique se targue d'être le parti des familles, la plupart opposent un modèle familial aux autres ou s'ingénient à protéger des familles déjà privilégiées. Ce n'est pas la politique que défend le PS. Nous nous engageons pour toutes les familles, indépendamment de leur

---

<sup>3</sup> „Child well-being in rich countries“; 11. Publikation der UNICEF Studienreihe „Report Card“ (April 2013)

forme, leur statut ou leur revenu. Dans cette perspective, la politique fiscale est un instrument majeur et aujourd'hui, le système de déductions est profondément injuste. Il n'y a aucune raison que des familles aisées puissent, grâce à lui, payer moins d'impôts que des familles à revenu moyen. Sans même parler des familles à bas revenu qui ne profitent tout simplement pas des déductions fiscales. Ainsi, passer de ce système au principe « Un enfant, une allocation » ne mettrait pas seulement fin aux privilèges indus accordés aux familles aisées, mais améliorerait également la situation des familles à bas revenu. Comme le souligne une étude de la Haute école spécialisée bernoise<sup>4</sup>, une augmentation de 50 francs des allocations par enfant représente déjà un soulagement considérable pour les familles à bas revenu.

Par ailleurs, le passage d'un système de déductions à un système d'allocations garantirait également plus de transparence.

Sur le plan fédéral, la législation fiscale en vigueur prévoit - en plus des déductions pour frais de garde - quelque 820 millions de francs de déductions pour enfants. Cette somme, répartie sous forme d'allocations entre les 1,65 millions d'enfants et de jeunes que compte notre pays représenterait un montant de 500 francs par personne. Aujourd'hui, 50% des ménages ne paient pas d'impôt fédéral direct et le changement du système leur serait particulièrement avantageux. Fondamentalement, toutes les familles comprenant un enfant et disposant d'un revenu brut inférieur à 95'000 francs env. profiteraient de cette mesure, respectivement toutes les familles comprenant deux enfants et disposant d'un revenu brut inférieur à 125'000 francs env. (le seuil s'élève en fonction du nombre d'enfants). Au niveau cantonal, l'incidence du changement de système varie fortement en fonction des diverses législations cantonales, mais partout la répartition s'améliorerait notablement.

Dans la perspective des élections fédérales de 2015, le PS défend une politique pour tous, sans privilèges. En un temps où les revenus et la fortune sont toujours plus inégalement répartis et où l'augmentation des salaires concerne avant tout les rémunérations les plus élevées, il est d'autant plus indispensable que la politique familiale ne renforce pas les inégalités, mais, bien au contraire, les combatte.

---

<sup>4</sup> BFH, Soziale Arbeit, *Einfluss familienpolitischer Ausgleichsinstrumente auf die Ungleichheit von Einkommen in der Schweiz*, un rapport mandaté par Travail.Suisse, octobre 2013

#### 4. Suite de la procédure et propositions

Le PS veut lancer sa propre initiative et, par là même, contribuer à la fixation de l'agenda politique de la prochaine législature en y incluant la thématique - aujourd'hui bloquée - d'un soutien aussi concret qu'équitable aux familles, mais aussi renforcer la capacité de mobilisation de ses membres. En mettant fortement l'accent sur une plus juste répartition des richesses, cette initiative s'inscrit dans le droit fil de notre politique pour tous, sans privilèges.

En fonction des considérations exprimées ci-dessus, le Comité directeur soumet aux délégué-e-s les **propositions** suivantes:

- 1) Le Comité directeur est chargé d'élaborer une initiative populaire sur le thème « **Soulager équitablement les familles – pour une répartition plus juste** » avec - pour objectif - de passer de l'injuste système actuel de déductions fiscales à un nouveau modèle basé sur des allocations pour enfants et jeunes en formation. Le texte sera soumis au Congrès qui décidera de son lancement.
- 2) Le Comité directeur du PS Suisse continuera à mettre la pression pour faire avancer politiquement la revendication d'un **congé parental** mais aussi l'introduction d'un **impôt boursier** (une taxe sur les transactions financières), avec des organisations et des partis alliés, pour lancer une initiative, au sein d'une large alliance.

## **Proposition du PS Horgen**

### **A-2 : Formuler une initiative fédérale visant à introduire une obligation générale de servir**

Les membres de la section de Horgen invitent le PS Suisse à élaborer et à lancer une initiative populaire pour l'introduction d'une obligation générale de servir qui comprendra les points suivants:

- Le service militaire obligatoire actuel doit être converti en une obligation générale de servir qui laisse le choix entre le service militaire, la protection civile ou le service civil.
- Dans le sens de cette conversion du service, il convient de maintenir son caractère obligatoire pour les hommes et de seulement l'étendre aux domaines de la protection civile et du service civil ainsi qu'à leurs tâches respectives.

Motifs: parce qu'il a - de longue date - contribué à la cohésion sociale, la suppression, sans alternative, du service militaire obligatoire aurait incontestablement été un facteur de déstabilisation dans la mesure où:

- Nous avons évolué vers une société particulièrement égoïste, extrêmement orientée sur l'individu et l'intérêt personnel. Cela n'a pas été sans conséquence sur la disponibilité à fournir un service à la communauté, une notion jusqu'ici pourtant largement ancrée dans la population. On « délègue » toujours plus de tâches aux institutions tout en étant de moins en moins prêt à leur consentir les moyens (impôts) nécessaires pour y parvenir.
- Des institutions qui, par le passé, ont largement contribué à la cohésion sociale comme les églises, l'école publique, les associations et le système de milice ont considérablement perdu de leur force intégratrice.

Une réorganisation du service militaire obligatoire est non seulement urgente, mais essentielle. Elle permettra de faire en sorte que soient remplis les tâches et les devoirs qui incombent aujourd'hui à la collectivité dans son ensemble.

### **Proposition du Comité directeur: rejeter**

**Motifs:** À première vue, le projet d'une obligation générale de servir présente des éléments dignes d'intérêt. Le service à la communauté et la cohésion sociale sont incontestablement des valeurs socialistes. Il est tout aussi incontestable que la situation actuelle dans ce domaine - service militaire obligatoire, protection civile, service civil, service du feu, etc. - doit faire l'objet d'une réforme. Voilà d'ailleurs des années que le Groupe socialiste des Chambres fédérales s'y attache en suggérant des pistes par le biais de diverses interventions parlementaires. Le 9 mai 2012, le Conseil fédéral s'est enfin dit prêt à mettre sur pied un groupe de travail chargé d'examiner l'avenir du modèle de l'obligation de servir. Pour sa part, le conseiller national socialiste Mathias Reynard a déposé un postulat qui invite le gouvernement à évaluer, dans un rapport, la possibilité d'une réforme du système d'obligation de servir, par la mise en place - par exemple - d'un service citoyen de courte durée qui implique (de manière facultative ou obligatoire) femmes et hommes, suisses et étrangers.

Avec ou sans initiative populaire, un vaste débat politique va donc s'engager sur le futur de l'obligation de servir.

Un examen plus approfondi révèle en outre que l'obligation générale de servir telle qu'esquissée par la section de Horgen repose sur une analyse partiellement erronée et présente plus d'inconvénients que d'avantages:

1. Le PS Horgen part du principe que la disposition à fournir un service volontaire à la collectivité serait en recul. C'est loin d'être le cas. Au contraire, si l'on en croit l'Office fédéral de la statistique, il n'y a jamais eu autant de personnes prêtes à s'engager et la tendance est à la hausse. En tout, 4 personnes sur 10 de plus de 15 ans prennent part à au moins une activité volontaire. Cela représente environ 2,4 millions d'individus. Quelque 1,5 million de personnes fournissent un travail non rémunéré dans le cadre d'associations ou d'institutions. Elles sont près de 1,3 million à agir au bénéfice de tiers (soit des parents ou connaissances qui ne vivent pas sous le même toit) dans un cadre informel, qu'il s'agisse d'un coup de main à un voisin, de la garde d'enfants, de prestations de services, de soins ou encore d'accompagnement au quotidien.

2. Le PS Horgen entend limiter aux hommes (sans préciser si les seuls détenteurs d'un passeport helvétique sont concernés) cette obligation générale de servir. Pour le Comité directeur, exclure d'emblée les femmes et la population étrangère de mesures visant à renforcer la cohésion sociale est tout simplement contraire au but recherché.
3. La durée de cette obligation générale de servir est tout aussi incertaine: le temps passé au service militaire, à la protection civile ou en service civil doit-il être identique ? Le PS Horgen semble vouloir fixer la norme par rapport au service militaire actuel et y conformer les autres services. Aujourd'hui, pour les simples soldats, cela signifie 42 à 45 semaines et, à l'avenir, de 28 à 30 semaines selon le « Développement de l'armée (DEVA) ». A l'heure actuelle pourtant, tout juste 50% d'une volée annuelle accomplit son service militaire jusqu'à son terme. Avec l'introduction du libre choix tel que prévu par le PS Horgen, cette proportion ne peut qu'encore se réduire. Une volée, ça représente quelque 100'000 hommes et femmes en service. Si - parmi ces derniers - environ deux tiers, soit 66'000 personnes choisissent la voie du service civil, l'impact sur le marché du travail serait majeur. La tendance au dumping salarial, en particulier dans les professions sociales et pédagogiques, serait difficilement évitable.
4. Un système de travail obligatoire généralisé paraît difficilement compatible avec la société moderne, particulièrement mobile et orientée sur les prestations. Pour les personnes plus âgées, un service de ce type est hors de question, notamment parce qu'il paraît difficilement compatible avec les obligations familiales. Pour les jeunes, il entrerait en concurrence avec les offres de formation ou de formation continue, en Suisse comme à l'étranger. Seul le système actuel, basé sur le bénévolat, semble à même de résoudre - sur le plan individuel - les problèmes d'incompatibilité avec d'autres obligations professionnelles ou familiales.
5. Dans une prise de position à l'intention de la Commission de politique de sécurité du Conseil national, la Direction du droit international public (DDIP) a clairement indiqué que l'obligation générale de servir contrevenait aux dispositions internationales interdisant le travail forcé. L'article 4 de la Convention européenne des droits de l'Homme et la convention 29 de l'Organisation internationale du travail (OIT) ne donnent qu'à de strictes

conditions l'autorisation, à un État, de contraindre ses citoyennes et citoyens à travailler. Parmi celles-ci, une situation existentielle d'urgence. Mais, même dans ce cas, l'obligation de travailler ne devrait être que temporaire. C'est dire si la Suisse est loin de se trouver dans une telle situation. Par principe, l'obligation générale de servir est donc contraire aux droits de l'Homme comme le Conseil fédéral n'a pas manqué de l'indiquer à plusieurs reprises.

Pour toutes ces raisons, le Comité directeur du PS Suisse propose donc de s'en tenir à la position définie pour la première fois lors de l'AD de Winterthour en 2001 et plusieurs fois réitérée depuis. Le PS considère ainsi que le service militaire obligatoire doit être suspendu et que le service civil doit être complété et développé vers un service civil facultatif pour hommes et femmes (voir le papier de position « Le service civil facultatif - une perspective d'avenir » publié le 11 août 2006).

## POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : BUDGET

	Comptes 2012	Budget 2013	Budget 2014
<b>Recettes</b>	<b>4'184'442</b>	<b>4'324'579</b>	<b>4'311'770</b>
<b>Cotisations</b>	<b>1'944'433</b>	<b>1'959'100</b>	<b>1'903'300</b> <sup>1)</sup>
Cotisations des membres	1'687'961	1'699'100	1'643'300
Versements de solidarité	256'472	260'000	260'000
<b>Récolte de fonds</b>	<b>1'435'141</b>	<b>1'416'500</b>	<b>1'524'000</b> <sup>2)</sup>
Dons des membres	404'299	400'000	405'000
Dons des bienfaiteurs(trices) et divers	1'030'843	1'016'500	1'119'000
<b>Ventes</b>	<b>150'541</b>	<b>156'000</b>	<b>183'200</b> <sup>3)</sup>
<b>Autres recettes</b>	<b>390'290</b>	<b>537'000</b>	<b>546'070</b> <sup>4)</sup>
<b>Dissolution des provisions</b>	<b>264'036</b>	<b>255'979</b>	<b>155'200</b> <sup>5)</sup>
<b>Dépenses</b>	<b>4'180'099</b>	<b>4'323'500</b>	<b>4'310'348</b>
<b>Frais de production</b>	<b>284'697</b>	<b>442'500</b>	<b>415'800</b> <sup>6)</sup>
Médias	226'023	311'000	322'000
Courriels pour les membres (e.a. PS Femmes)	43'501	32'000	44'000
Nouveaux projets de recherches de fonds	15'172	99'500	49'800
<b>Frais de personnel yc assurances sociales</b>	<b>2'292'921</b>	<b>2'255'400</b>	<b>2'219'586</b> <sup>7)</sup>
<b>Autres frais de personnel</b>	<b>132'821</b>	<b>151'460</b>	<b>165'160</b> <sup>8)</sup>
<b>Frais de location</b>	<b>231'201</b>	<b>241'164</b>	<b>232'164</b> <sup>9)</sup>
<b>Entretien, réparations, leasing</b>	<b>77'904</b>	<b>54'950</b>	<b>63'200</b> <sup>10)</sup>
<b>Assurances choses, taxes</b>	<b>4'300</b>	<b>4'900</b>	<b>5'100</b>
<b>Frais administratifs</b>	<b>325'720</b>	<b>371'350</b>	<b>459'928</b> <sup>11)</sup>
<b>Frais informatiques</b>	<b>77'327</b>	<b>94'000</b>	<b>104'000</b> <sup>12)</sup>
<b>Frais publicitaires (campagnes)</b>	<b>2'962</b>	<b>122'500</b>	<b>200'000</b> <sup>13)</sup>
<b>Frais divers du parti</b>	<b>488'692</b>	<b>379'075</b>	<b>321'710</b> <sup>14)</sup>
<b>Approvisionnement des provisions</b>	<b>219'257</b>	<b>94'000</b>	<b>11'600</b> <sup>15)</sup>
<b>Amortissements</b>	<b>50'291</b>	<b>113'200</b>	<b>112'100</b> <sup>16)</sup>
<b>Résultat financier</b>	<b>-2'213</b>	<b>-1'000</b>	<b>-</b>
<b>Résultat extraordinaire</b>	<b>5'780</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat annuel</b>	<b>4'343</b>	<b>1'079</b>	<b>1'422</b>

## Budget 2014 - Centre de coûts

		Comptes 2012	Budget 2013	Budget 2014	
	<b>Parti</b>	<b>1'102'074</b>	<b>1'103'033</b>	<b>1'315'193</b>	<sup>17)</sup>
A100	Cotisations	1'928'468	1'943'100	1'887'800	
A101	Dons	424'440	400'000	405'000	
A102	Dépenses courantes	-44'063	-38'000	-40'000	
A103	Frais de personnel et généraux	-786'940	-857'931	-703'370	
A104	Congrès	-99'273	-	-36'000	
A105	AD	-70'605	-81'500	-54'000	
A106	Actions politiques ponctuelles	-19'560	-13'000	-10'000	
A108	Programme du parti	-13'821	-	-	
A110	Dépenses CD/présidence	-7'571	-9'000	-6'960	
A111	Dépenses des commissions	-6'046	-5'700	-4'300	
A112	Indemnités de la présidence yc dép.	-71'539	-71'520	-71'527	
A113	Dépenses de la vice-présidence	-20'160	-20'160	-25'200	
A114	Papier migratoire	-80'044	-	-	
A115	125 ans PS Suisse - fête du jubilé	-903	-113'130	-	
A116	Relations internationales	-30'308	-30'125	-26'250	
	<b>Formation</b>	<b>-83'137</b>	<b>-116'126</b>	<b>-138'129</b>	<sup>18)</sup>
B100	Frais de personnel et généraux	-33'620	-70'376	-72'629	
B101	CoCo + séances du secrétariat	-21'758	-6'750	-15'000	
B103	Formation interne (anc. atelier de form.)	-16'643	-24'000	-40'500	
B104	Project 1 - perspectives	-11'115	-15'000	-	
B106	Project 3 - Université d'été	-	-	-10'000	
	<b>PS60+</b>	<b>-10'433</b>	<b>-85'071</b>	<b>-86'175</b>	<sup>19)</sup>
G100	Frais de personnel et généraux	-	-34'071	-35'175	
G101	Dépenses courantes	-10'433	-7'000	-6'000	
G102	Dépenses de la présidence	-	-5'000	-6'000	
G103	CD/conférences	-	-24'000	-23'600	
G104	Rencotres thématiques/campagnes	-	-15'000	-15'400	

	Comptes 2012	Budget 2013	Budget 2014	
<b>PS-migrant-e-s</b>	-	-30'000	-30'090	20)
H100 Frais de personnel et généraux	-	-	-15'090	
H101 Dépenses courantes	-	-30'000	-15'000	
<b>JS/Juso</b>	-178'529	-168'448	-150'023	21)
J100 Frais de personnel et généraux	-178'529	-168'448	-150'023	
<b>Femmes socialistes</b>	-143'122	-120'776	-120'975	22)
M100 Frais de personnel et généraux	-97'353	-91'292	-82'292	
M101 Courriels du PS Femme	2'880	-1'500	2'500	
M102 Dépenses courantes	-7'549	-6'100	-5'500	
M103 Dépenses de la présidence	-16'149	-15'383	-15'383	
M104 Assemblée des membres	-9'073	-	-	
M105 Conférences (anc. Coordination)	-11'900	-5'500	-14'300	
M106 Campagnes	-3'738	-	-6'000	
M107 Délégations/études scientifiques	-240	-1'000	-	
<b>Publications</b>	-309'711	-379'892	-387'793	23)
P100 links	-156'898	-235'828	-237'137	
P101 socialistes.ch	-124'185	-115'064	-120'656	
P107 PS Svizzera	-28'627	-29'000	-30'000	
<b>Campagnes et communication</b>	-1'102'669	-866'861	-1'169'914	24)
K100 Frais de personnel et généraux	-542'387	-419'861	-456'843	
K102 Campagnes	-329'346	-155'500	-207'500	
K103 Journaux de votations	-	-93'000	-90'000	
K150ff Référendums	-	-39'000	-75'000	
K160ff Initiatives	-94'980	-159'500	-340'571	
K110 Elections 2011/2015	-135'955	-	-	
<b>Récolte de fonds</b>	729'828	665'219	769'327	25)
F100 Frais des personnel et généraux	-207'064	-328'281	-327'073	
F101 Diss./approvisionnement des provisions	-	-	88'200	
F102 Résultat de la collecte de fonds	1'026'457	1'087'500	1'058'000	
F103 Nouveaux projets de collecte de fonds	-89'564	-94'000	-49'800	
<b>Résultat Shop</b>	40	-	-	
<b>Résultat annuel</b>	4'343	1'079	1'422	

## Plan financier et d'investissement 2014 - 2017

Plan financier	Budget 2014	2015	2016	2017
<b>Recettes</b>	<b>4'311'770</b>	<b>5'236'470</b>	<b>4'052'300</b>	<b>4'012'300</b>
Cotisations	1'903'300	1'903'300	1'897'300	1'897'300
Cotisations des membres	1'643'300	1'643'300	1'637'300	1'637'300
Versements de solidarité	260'000	260'000	260'000	260'000
Récolte de fonds	1'524'000	1'794'000	1'500'000	1'460'000
Dons des membres	405'000	405'000	400'000	400'000
Dons des bienfaiteurs(trices) et div.	1'119'000	1'389'000	1'100'000	1'060'000
Ventes	183'200	148'700	150'000	150'000
Autres recettes	546'070	826'070	505'000	505'000
Dissolution des provisions	155'200	564'400	-	-
<b>Dépenses</b>	<b>4'310'348</b>	<b>5'230'773</b>	<b>4'049'105</b>	<b>4'023'852</b>
Frais de production	415'800	370'800	350'000	360'000
Médias	322'000	291'000	320'000	320'000
Courriels pour les membres	44'000	60'000	30'000	30'000
Nouveaux projets de recherches de fo	49'800	19'800	-	10'000
Frais de personnel yc ass. sociales	2'219'586	2'438'211	2'217'405	2'258'452
Autres frais de personnel	165'160	168'160	160'000	160'000
Frais de location	232'164	235'664	235'000	235'000
Entretien, réparations, leasing	63'200	63'200	65'000	65'000
Assurances choses, taxes	5'100	5'100	5'000	5'000
Frais administratifs	459'928	443'928	360'000	360'000
Frais informatiques	104'000	104'000	95'000	95'000
Frais publicitaires (campagnes)	200'000	1'012'500	100'000	100'000
Frais divers du parti	321'710	276'710	300'000	300'000
Approvisionnement des provisions	11'600	11'600	65'000	-
Amortissement	112'100	100'900	96'700	85'400
Résultat financier	-	-	-	-
<b>Résultat annuel</b>	<b>1'422</b>	<b>5'697</b>	<b>3'195</b>	<b>-11'552</b>

### Plan d'investissement

<b>Investissements</b>	<b>135'000</b>	<b>90'000</b>	<b>90'000</b>	<b>75'000</b>
<b>Mobilier/machines de bureau</b>	<b>20'000</b>	<b>10'000</b>	<b>20'000</b>	<b>10'000</b>
Mobilier de bureau	20'000	10'000	20'000	10'000
Machines de bureau				
<b>Aménagement Spitalgasse</b>	<b>5'000</b>	<b>10'000</b>	<b>5'000</b>	<b>10'000</b>
Renouvellement	5'000	10'000	5'000	10'000
<b>Informatique</b>	<b>20'000</b>	<b>20'000</b>	<b>40'000</b>	<b>30'000</b>
Remplacement PC/portables/écrans				
Serveur				
Imprimantes	20'000	20'000	40'000	30'000
Réseau				
<b>Admo</b>	<b>40'000</b>	<b>40'000</b>	<b>20'000</b>	<b>20'000</b>
OM-Upgrade version/renforcement	40'000	40'000	20'000	20'000
<b>Internet</b>	<b>50'000</b>	<b>10'000</b>	<b>5'000</b>	<b>5'000</b>
Développement du site internet	50'000	10'000	5'000	5'000

## **Commentaires relatifs au budget 2014**

Avec les votations fédérales sur les initiatives pour une caisse maladie publique, l'introduction d'un salaire minimum ou encore le référendum contre l'acquisition de nouveaux avions de combat, l'année 2014 sera marquée par des campagnes d'une importance majeure pour le PS, sans oublier le lancement prévu d'une nouvelle initiative populaire socialiste. Cela aura, pour conséquence, une augmentation sensible des dépenses alors que l'on peut considérer que - dans le meilleur des cas - les recettes demeureront stables. Pour autant, le budget 2014 est équilibré.

Comme le plan financier, il comprend les différentes charges et revenus du PS Suisse et vous trouverez, ci-dessous, les commentaires relatifs aux différentes postes. Pour ce qui est du Groupe socialiste des Chambres fédérales, un document spécifique lui sera consacré, sur lequel il reviendra aux parlementaires de se prononcer.

### **Cotisations**

Les cotisations sont calculées sur la base de quelque 30 200 membres, un chiffre légèrement inférieur aux effectifs de 2013.

Les sections cantonales reversent régulièrement, dans les délais impartis, les cotisations de leurs membres au parti national. En raison de cette évolution positive, les crédits d'escompte accordés aux partis cantonaux demeurent pratiquement inchangés.

### **Récolte de fonds**

Depuis 2010, les dons de membres sont comptabilisés nets, tout comme les donations (de personnes externes). Après les années 2010 et 2011 particulièrement fastes, les dons ont reculé en 2012 et 2013.

Grâce à une sélection mieux ciblée des adresses des destinataires des mailings traditionnels ainsi que de nouvelles mesures visant à réduire les coûts, il devrait cependant être possible de parvenir à une amélioration significative des recettes en 2014 (voir également les commentaires consacrés aux récoltes de fonds dans le chapitre du centre de coûts).

Les autres dons comprennent des recettes issues de mailings envoyés au réseau des Femmes socialistes comme aux destinataires des magazines «links» et «socialistes.ch». Ce sont en particulier des sympathisant-e-s qui

reçoivent ces publications gratuitement et qui sont sollicités tous les deux ans par courrier.

### **Ventes**

Les bénéfices de la vente d'annonces, de suppléments et de publications sont légèrement supérieurs à 2013, notamment parce qu'il est prévu de publier quatre journaux de votations en 2014. Les recettes liées à la vente d'espaces publicitaires/ annonces et autres splittings dans «links» et «socialistes.ch» demeurent pratiquement identiques à 2013.

### **Autres recettes**

Ce poste comptabilise, entre autres, la participation des communes et des cantons dans lesquels sont organisés les apéritifs à l'issue des Assemblées des délégué-e-s. La part versée par le Groupe socialiste pour financer les frais généraux, les prestations des secrétaires générales, le service de presse, la secrétaire politique pour l'égalité et la responsable des finances augmentent dans la mesure où la clé de répartition pour les coûts communs a été adaptée pour cause d'augmentation des temps de travail dans le département «politique» ainsi que parce que le Groupe prend désormais en charge 50% des coûts des chargés de communications.

### **Dissolution des provisions**

Les provisions constituées pour l'assainissement des locaux et l'informatique seront dissoutes en fonction des amortissements relatifs aux investissements effectués dans ces domaines. De plus, près de 100 000 francs de provisions constituées dans le cadre des récoltes de fonds seront dissoutes pour financer de nouveaux projets ainsi que pour l'acquisition de nouvelles adresses (voir aussi les commentaires consacrés aux récoltes de fonds dans le chapitre du centre de coûts).

### **Frais de production**

Les coûts de production des différents médias socialistes demeurent inchangés. La hausse par rapport à 2013 est liée à la production prévue de quatre journaux de votations plutôt que trois.

Les coûts de production des mailings sont plus élevés qu'en 2013 dans la mesure où les destinataires des magazines «links» et «socialistes.ch» qui ne sont pas membres du parti seront - comme tous les deux ans - sollicités par courrier pour les inviter à verser une contribution de soutien.

Les nouveaux projets de récoltes de fonds comprennent les dépenses liées au développement de la récolte de fonds en ligne ainsi que l'élaboration d'un nouveau dispositif pour l'envoi de courriers électroniques. Des mesures sont également prévues en lien avec la brochure indiquant les possibilités d'établir un testament en faveur du PS publiée en 2013. Toutes ces dépenses seront couvertes, en 2014, par la dissolution de provisions.

### **Frais de personnel et assurances sociales**

Par rapport au budget 2013, les pourcentages de postes baissent de 123% pour atteindre 2028%, ce qui correspond à une diminution de quelque 100 000 francs de la masse salariale.

Cette réduction est due notamment à la fin des contrats à durée déterminée dans le cadre du projet de fête du Jubilé du PS Suisse ainsi qu'à une diminution des pourcentages de temps de travail sont en baisse dans le secteur des récoltes de fonds. De légères adaptations et transferts entre le département politique, le PS Femmes, le département «Campagnes et communication» et l'état-major ont également conduit à des modifications de pourcentages des temps de travail.

Outre les employé-e-s du secrétariat central, la comptabilisation des frais de personnel concerne principalement les salaires du Groupe socialiste ainsi que ceux de l'équipe de campagne de la JS de même que la rémunération de la vice-secrétaire générale de la JS.

Les honoraires consentis pour les traductions extérieures sont en hausse par rapport à 2013. Notamment en raison du rétablissement des traductions simultanées organisées lors des AD, Congrès, Conférences de coordination et assemblées du PS60+. Par ailleurs et contrairement à ce qui était envisagé, toutes les traductions ne pourront pas être entièrement assumées à l'interne.

Les honoraires de tiers sont également en hausse d'environ 30 000 francs par rapport à l'année précédente. Ce poste comprend, entre autres, la rémunération des prestations de la fiduciaire pour le traitement des salaires, celles liées aux cours destinés aux permanent-e-s cantonaux, à l'Université d'été, à la conception, l'édition et le placement d'annonces dans les publications du parti ou encore des prestations dans le cadre de campagnes diverses.

Les frais d'assurances sociales diminuent de près de 12 000 francs, en proportion avec les baisses de salaires.

**Autres frais de personnel**

Les défraiements augmentent en fonction des nouvelles indemnités forfaitaires ainsi que des indemnités complémentaires des organes du parti. Les autres postes demeurent pratiquement inchangés par rapport à l'année dernière.

**Frais de location**

Par rapport à l'an dernier, les coûts baissent d'environ 9 000 francs, ce qui est principalement dû à une réduction des locations de locaux à l'extérieur.

**Entretien, réparations, leasing**

Ce poste comprend notamment la location des moyens techniques nécessaires à l'organisation de différents événements. Les dépenses sont légèrement supérieures à 2013 parce qu'en 2014 deux AD et un Congrès sont prévus en des lieux où les dispositifs techniques ne seront pas toujours totalement à la hauteur.

**Frais administratifs**

L'ensemble des frais administratifs augmente de près de 105 000 francs. Raison principale : les dépenses liées, en particulier, au projet d'initiative populaire dont le lancement est prévu dans le cadre du Congrès 2014 du PS Suisse ainsi qu'aux campagnes en vue du référendum contre l'acquisition de nouveaux avions de combat, aux votations sur la caisse maladie publique, le salaire minimum, etc. Il s'agit notamment de frais d'impression, de port ou encore de la mise sur pied de sites Internet spécifiques auxquels s'ajoutent les augmentations des tarifs de la Poste pour les publications.

**Frais informatiques**

Les frais informatiques augmentent de près de 15 000 francs, pour atteindre quelque 109 000 francs. Une progression qui est essentiellement due à la hausse des prix des licences concernant le système de gestion des adresses des membres du parti.

**Frais publicitaires**

Les donations financent en priorité les charges salariales et les frais généraux internes au secteur de recherche de fonds (coûts de fonctionnement), ainsi que les charges salariales et frais généraux du département «Campagnes & communication». Le solde est utilisé pour le travail effectif de campagne. Les frais publicitaires comprennent principalement les coûts estimés pour les

annonces dans la presse et les campagnes d'affichage des votations, référendums et initiatives. Pour 2014, ces dépenses - de l'ordre de 100 000 francs - sont plus élevées que l'année précédente en raison des campagnes majeures déjà évoquées plus haut (Gripen, caisse publique, salaire minimum, etc. ).

### **Frais divers du parti**

Par rapport à 2013, les dépenses figurant sous ce poste en 2014 sont en baisse d'environ 53 000 francs. En particulier parce que, l'année passée, y figuraient tous les frais liés à l'organisation de la fête du Jubilé. En revanche, les contributions aux partis cantonaux provenant des récoltes de fonds augmentent à 150 000 francs sans toutefois atteindre l'intégralité des montants prévus par la convention passée avec les partis cantonaux en 2009, en raison de la baisse enregistrée au niveau des récoltes de fonds..

### **Approvisionnement des provisions**

Sur la base de la nouvelle clé de répartition, des provisions de 11 600 francs seront constituées pour les projets de récoltes de fonds et la quête d'adresses supplémentaires.

Selon la décision de l'Assemblée des délégué-e-s de décembre 2012, à Thoune, les dons en provenance d'entreprises doivent être versés dans un fonds distinct. C'est ainsi que les sommes versées, à partir de 2013, par la banque Raiffeisen et la Mobilière sont directement comptabilisées comme des provisions. Leur affectation est de la compétence du Comité directeur qui en informe l'Assemblée des délégué-e-s. Inscrite au budget, respectivement au plan financier, la répartition de ces provisions y fera l'objet d'une rubrique spécifique. Aucune dissolution n'est prévue en 2014. En 2015, en revanche, ces provisions devraient alimenter le financement de la campagne en vue des élections fédérales.

### **Amortissements**

Par rapport à 2013, les amortissements ne varient pratiquement pas.

## Centre de coûts

Les coûts des services centraux, c.-à-d. les frais de personnel administratif, la location des bureaux, la maintenance, les réparations et le remplacement du matériel et du mobilier de bureau, les assurances choses et les frais administratifs généraux tels que le matériel de bureau, les photocopies, les factures téléphoniques, les frais de port ainsi que les coûts informatiques et les amortissements s'élèvent - pour 2014 - à 985 000 francs, soit 7 000 francs de plus qu'en 2013. Ces frais seront répercutés sur les centres de coûts principaux en fonction des charges salariales. Là où aucune augmentation de poste n'est prévue, les frais imputés aux centres de coûts «Frais de personnel et généraux» seront légèrement plus élevés que l'année précédente.

## Parti

Les contributions sont moins importantes que l'année dernière dans la mesure où les cotisations des membres sont en baisse.

Les centres de coûts «Frais de personnel et généraux» sont moins élevés qu'en 2013 car la participation du Groupe socialiste de l'Assemblée fédérale sera revue à la hausse. Les modifications des centres de coûts A104 et A105 sont dus à l'organisation - prévue en 2014 - de deux Assemblées des délégué-e-s et d'un Congrès ordinaire.

Les autres postes demeurent pratiquement identiques au budget 2013.

## Formation

Doté de 138 000 francs, le budget consacré à la formation est en hausse de 12 000 francs par rapport à 2013. Cela est dû, d'une part, à la décision d'assurer à nouveau une traduction simultanée des débats de la Conférence de coordination des partis cantonaux et - de l'autre - à de nouveaux projets comme les modules de formation sur la caisse maladie unique, l'Université d'été ou encore la formation des permanent-e-s des partis cantonaux et des sections.

## PS60+

Le budget global est comparable à celui de 2013. Cela signifie un poste de travail à 20% au secrétariat central, les défraiements du Comité ainsi que divers frais de représentation, manifestations et campagnes.

## PS-migrant-e-s

Comme en 2013 et suite à la décision du Congrès des 8/9 septembre 2012, à Lugano, 30 000 francs sont prévus au budget 2014 pour prendre toutes les

mesures nécessaires susceptibles de déboucher sur la création d'une nouvelle structure pour les socialistes issu-e-s de la migration. A noter, dans ce cadre, la tenue des élections au Parlement européen et la mise sur pied d'actions destinées à mobiliser les quelque 1,7 million de citoyen-ne-s européens vivant en Suisse.

## **JS/JUSO**

Le PS Suisse prend en charge les frais de personnel et la participation aux frais administratifs de la secrétaire générale des Jeunesses socialistes ainsi que le salaire brut du président des JS. Le PS prend également en charge des frais généraux relatifs au personnel de la JS. En 2014, ces derniers sont baisse puisque la JS ne lancera pas de campagnes comparables à celles de l'an dernier. Conformément à la convention passée entre la JS et le PS, une contribution aux campagnes s'élève à 25 000 francs.

## **Femmes socialistes**

Le budget global est comparable à celui de 2013. A la suite de l'introduction d'un nouveau règlement en mars 2013, la Coordination des Femmes s'est transformée en Conférence des femmes. Dès lors, des assemblées des membres se tiendront désormais tous les deux ans (en année impaire) plutôt que les Conférences de femmes qui se tenaient auparavant au même rythme (mais en année paire). En outre, un mailing des Femmes socialistes est prévu.

## **Publications**

Les charges nettes budgétées pour les publications «links» (9 exemplaires), «socialistes.ch» (6 exemplaires) et «ps.ch» (4 exemplaires) sont légèrement supérieures au budget 2013. C'est notamment lié à la hausse des tarifs postaux ainsi qu'à un remplacement suite à un congé maternité qui n'ont pas pu être intégralement compensés par les recettes du mailing envoyé aux destinataires de «links» et de «socialistes.ch».

## **Campagnes et communication**

La hausse des coûts en personnel (y compris la part des frais généraux) s'explique essentiellement par le fait que le nouveau chef du Département ait pris ses fonctions en février 2013, en raison de l'augmentation de l'indemnisation des stagiaires et l'engagement – en plus du stagiaire alémanique en à 100% - d'un stagiaire francophone à mi-temps. Des modifications au niveau de certaines charges de travail ont également donné lieu à des transferts entre les centres de coûts «Parti» et «Campagnes et communication».

Les dépenses de campagnes comprennent notamment les contributions aux partis cantonaux issues des récoltes de fonds. En 2014, des moyens seront engagés dans les campagnes pour une caisse maladie publique, l'introduction d'un salaire minimum ou encore le référendum contre l'acquisition de nouveaux avions de combat. Il en ira de même en vue du lancement prévu d'une nouvelle initiative populaire socialiste en vue duquel plus de la moitié des fonds nécessaires est déjà budgétée. Enfin, quatre journaux de votations sont prévus en 2014.

### **Récoltes de fonds**

Une nouvelle clé sera introduite pour l'enregistrement et la déclaration des revenus des récoltes de fonds. Elle prendra effet rétroactivement à partir de 2013. Son principe: créer et alimenter des provisions pour les nouveaux projets et l'acquisition de nouvelles adresses lorsque les recettes nettes dégagées en une année dépassent un montant prédéfini. Les montants nets de ces provisions figureront dans un centre de coûts spécifique.

Les recettes enregistrées en 2013 sur le plan des récoltes de fonds sont restées à peu près au même niveau que 2012, soit sensiblement inférieures à celles de 2011. En 2014 et malgré un volume de mailings revu à la baisse, le résultat net prévu est légèrement supérieur à celui de 2013 grâce notamment à un meilleur ciblage des adresses. Par ailleurs, les coûts seront à nouveau scrupuleusement examinés.

En 2014, toutes les dépenses liées au personnel seront intégrées au budget ordinaire (auparavant, elles figuraient en partie sous le poste «Nouveaux projets de récoltes de fonds»). Une baisse de temps de travail et la compensation partielle d'un départ ont sensiblement réduit ces coûts. Les provisions pour les nouveaux projets et l'acquisition de nouvelles adresses seront partiellement dissoutes en 2014. Cela permettra l'introduction de nouveaux outils pour la récolte de fonds en ligne ainsi que le programme relatif aux legs et testaments. En outre, une partie des provisions pour l'acquisition de nouvelles adresses sera dissoute pour un mailing spécial, vraisemblablement en lien avec le lancement de la prochaine initiative populaire socialiste.

## Plan financier et d'investissements 2015 – 2017

Le plan financier 2015 prévoit un budget d'environ 1 400 000 francs pour les élections fédérales. Dans cette perspective, toutes les provisions en cours pour les élections et autres campagnes seront dissoutes. On compte également sur des recettes de récoltes de fonds en hausse, de l'ordre de 250 000 francs. La contribution du Groupe socialiste des Chambres fédérales en vue des élections de 2015 s'élève - pour sa part - à 290 000 francs. Par rapport à 2014, le budget prévu pour les campagnes comprend encore notamment les derniers efforts à consentir pour faire aboutir la prochaine initiative populaire du PS qui sera vraisemblablement lancée à mi-2014. La contribution aux partis cantonaux sera analogue à celle de 2011 avec l'élaboration et la mise à disposition d'une campagne commune pour les élections fédérales. Si on y ajoute quelques autres adaptations supplémentaires au niveau des dépenses, le plan financier 2015 est équilibré.

Les plans financiers 2016 et 2017 ont été mis à jour sur la base des budgets 2013 et 2014 où, s'agissant des coûts liés au personnel, une réduction des temps de travail est prise en compte. Le plan financier 2016 est équilibré et prévoit la création d'une provision pour les élections fédérales de 2019. Le plan financier 2017 est légèrement déficitaire et ne comprend pas de provision pour les élections fédérales de 2019.

De 2014 à 2017, aucun investissement majeur n'est prévu s'agissant de l'espace de travail, du mobilier ou des appareils du secrétariat central.

En 2014, le site Internet du PS Suisse sera réactualisé. Pour ce qui est du remplacement des ordinateurs, portables et imprimantes, des valeurs moyennes ont été retenues pour 2014 et 2015. Il faudra compter avec des investissements plus importants en 2016, dans la mesure plusieurs appareils arriveront vraisemblablement en fin de vie.

La mise à jour de la base de données d'adresses (OM) à la version 10 déjà débouchée, en 2013, sur des investissements non-négligeables. L'achèvement de ces travaux et la mise en œuvre de fonctionnalités supplémentaires nécessiteront également de nouveaux investissements.